



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 octobre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 07 octobre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2025-139 : EGLISE NOTRE-DAME DE BETHLÉEM : ATTRIBUTION DU LOT 2 - BÉTON

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une consultation des entreprises a été réalisée pour la Tranche 3 des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Bethléem, portant sur le lot n°2 – Maçonnerie, restauration des bétons et étanchéité.

Quatre offres ont été reçues à l'issue de la mise en concurrence.

Après analyse par la maîtrise d'œuvre Perrot & Richard Architectes, les critères d'évaluation portaient sur la valeur technique de l'offre (60 %) et le prix (40 %).

L'entreprise CHEVALIER EST a été retenue selon le détail suivant :

- Une tranche ferme – phase d'études et d'essais sur site d'un montant de 155 138,20 € HT ;
- Une tranche optionnelle de 624 612,74 € HT, incluant une option à 11 975,84 € HT et une variante à 70 946,30 € HT.

Soit un montant global de 862 673,08 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'entreprise CHEVALIER EST le Lot n°2 Rénovation des Bétons pour l'Eglise Notre Dame de Bethléem selon le détail suivant :
 - * Une tranche ferme – phase d'études et d'essais sur site d'un montant de 155 138,20 € HT ;
 - * Une tranche optionnelle de 624 612,74 € HT, incluant une option à 11 975,84 € HT et une variante à 70 946,30 € HT.

Soit un montant global de 862 673,08 € HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE